

25/09/2024

**UFR de psychologie séjours d'études à l'étranger (Erasmus + et échanges
interuniversitaires) : remplissage du contrat d'études**

Sur le principe des candidatures de séjours d'études ou de stages à l'étranger, voir document annexe « Psychologie Partir étudier ou faire un stage à l'étranger » sur le site de l'UFR de psychologie rubrique internationale, partir en séjour d'études ou en stage à l'étranger

<http://ufrpsycho.unicaen.fr/international/>

Au niveau de l'université : <https://www.unicaen.fr/international/partir-a-letranger/en-sejour-detudes/>

Une fois votre candidature acceptée (courant mars), le Carré international organisera une réunion pour vous préciser les procédures administratives à suivre (dont le remplissage du contrat d'études).

Pour remplir le contrat d'étude utiliser la procédure en ligne MoveOn Vous devez utiliser la procédure en ligne MoveOn

<https://unicaen.moveonfr.com/locallogin/5f059c8fd2a8e87c0f5abcdf/fra>

Lexique :

- Université d'origine : université de Caen. **Code de l'Université de Caen : FCAEN01**
- Université d'accueil : l'université étrangère où vous allez passer un semestre ou un an.

D.M.I. : Département de la Mobilité Internationale (qui s'occupe au Carré international des séjours d'études et des stages à l'étranger)

Le principe de l'échange : vous suivez des enseignements et passer des examens dans l'université d'accueil et par équivalence, vous validez les enseignements de Caen et le diplôme (par ex le L3) qui va avec.

- Pour remplir votre contrat d'étude, il faut voir au préalable sur le site de l'université de Caen dans le guide des études les enseignements qui correspondront à votre niveau de diplôme préparé (par exemple si vous êtes actuellement en L2, les enseignements de L3), puis aller sur le site de l'université d'accueil et voir ce qu'ils proposent. Il faut de préférence choisir des enseignements dans l'université d'accueil qui correspondent à votre niveau d'étude (si vous partez pour une L3, des enseignements essentiellement de L3)

Les étapes à suivre

Le contrat d'étude est à remplir seulement une fois que vous avez été retenu pour partir (que votre dossier de candidature a été accepté), **donc courant avril.**

25/09/2024

Règle de choix des éléments d'enseignement de l'université d'accueil :

Il faut vous arranger pour choisir (sur le semestre, si vous partez sur un semestre, ou sur l'année, si vous partez pour une année) des éléments d'enseignement qui couvrent un peu toutes les disciplines psychologiques représentées à Caen : soit essentiellement psychologie du développement, clinique, neuropsychologie, sociale, cognitive. Le principe est de trouver un compromis entre : avoir des enseignements qui couvrent principalement ces cinq champs d'études à Caen et prendre des enseignements qui sont spécifiques à votre université d'accueil et qui font l'intérêt d'aller étudier à l'étranger : par exemple au Canada, il y a beaucoup d'enseignements très appliqués à telle ou telle problématique professionnelle. Vous n'avez pas à chercher à mettre le même nombre d'enseignements qu'à Caen ni que les enseignements choisis correspondent terme à terme à ceux de Caen. Ce qui importe c'est de choisir des enseignements pour un total de 30 ECTS minimum (1 semestre) ou de 60 ECTS minimum (une année).

Attention pour les accords BCI avec le Canada :

Vous devez remplir un document particulier au moment de la préinscription. Ce n'est pas le contrat d'étude habituel (Il s'intitule liste des cours projetés. Voir DMI). Les éléments d'enseignement du Canada ont des crédits qui comptent le double de nos ECTS européens (les matières ont un nombre d'heures qui est en général double de ce qui est proposé en France) : donc pour un semestre, **vous n'aurez à choisir qu'un nombre d'unités d'enseignement correspondant à un total de 15 crédits canadiens, et de 30 crédits canadiens pour une année** (en indiquant le nom et le nombre de crédit pour chaque cours).

Les universités américaines fonctionnent également sur ce principe de 15 crédits (US) par semestre (= 30 ECTS européens). À l'inverse, en Angleterre (Royaume-Uni), il faut le double de crédits anglais (UK) : 2 crédits UK = 1 ECTS. Donc sur le semestre, choisir pour 60 crédits UK, sur l'année pour 120 crédits UK.

Remplissage des tableaux dans le contrat d'études : dans la version papier à titre exceptionnel, si la procédure en ligne bloque

- dans le tableau A (page 2) : indiquez les enseignements choisis **dans l'université d'accueil (là vous allez)**. Il faut choisir **précisément** 30 ECTS au moins par semestre et 60 au moins par année (exceptionnellement 2 à 3 crédits en plus : 32 ou 63).

25/09/2024

- [Dans le tableau B \(page 3\)](#) : mettre dans **Université d'origine (soit université de Caen)** TOUS les éléments d'enseignement qui composent le semestre (si vous partez un semestre) ou l'année (si vous partez pour une année) du diplôme que vous auriez normalement préparé à Caen. Pour cela, vous vous basez sur le guide des études disponible sur le site web de l'UFR de psychologie <http://ufrpsycho.unicaen.fr/formations/licence/>.

[Si vous n'avez pas assez de place pour indiquer les enseignements, rajoutez des lignes dans le tableau B](#)

Page 4 : dans la partie **personnes responsables** vous mettez Manuel Tostain aussi bien pour la personne responsable de l'échange que pour la personne responsable du diplôme.

Ce contrat d'étude doit être obligatoirement rempli et signé avant votre départ.

Le contrat d'étude est modifiable une fois sur place : par exemple s'il y a des problèmes d'horaires, si l'enseignement n'est plus disponible, si vous vous apercevez que ce n'est pas le bon choix, le bon niveau. Néanmoins, s'il y a des modifications, il faudra au préalable, avant de pouvoir suivre vos nouveaux enseignements, les indiquer sur le tableau A2 (page 5) du contrat d'étude. Pour cela vous indiquez le ou les enseignements supprimés (en cochant la case dans la 3^{ème} colonne du tableau) et vous indiquez les enseignements qui les remplacent (en cochant la case dans la 4^{ème} colonne du tableau).

Attention : il faut pour chaque semestre que le nombre d'ECTS correspondant aux enseignements supprimés soit le même que le nombre d'ECTS des enseignements qui les remplacent.

Ensuite vous me l'adressez pour accord et j'apposerai ma signature puis vous l'adresserez au coordinateur de votre université d'accueil pour signature et enfin vous l'adresserez au DMI.

Manuel Tostain

Responsable échanges internationaux psychologie (Erasmus + et interuniversitaires) séjours d'études et stages à l'étranger Université de Caen